



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023

Le 07 février 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absent excusé : Mme Florence PAYS,

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 :

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

| Titre décision | Date | Objet |
|----------------|------------|--|
| Délégations | 19/01/2023 | Arrêté n° 2023/06 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire aux adjoints au Maire et au Conseiller Délégué. |
| Devis | 23/01/2023 | Signature du devis de DORAT Vert Loisirs d'un montant de 85,42 € pour la remise en état de la bineuse. |
| Personnel | 24/01/2023 | Arrêté n° 2023/07 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 23 janvier au 26 février 2023. |
| Travaux | 24/01/2023 | Arrêté n° 2023/08 portant restriction de la circulation Rue du Thuy, à compter du 26 janvier 2023 et pour une durée de 30 jours, à l'occasion de fouille sous chaussée pour pose de conduite et chambre télécom. |
| Ecole | 30/01/2023 | Signature d'une dérogation scolaire pour la rentrée 2023/2024 pour un enfant domicilié à Puy-Guillaume. |
| Ecole | 02/02/2023 | Courrier commun avec la Commune de Luzillat au DASEN pour demander une audience pour la fermeture de classe. |

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS à 20h09.

II-1°) Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Aménagement de la Place de l’Eglise :

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 peut être demandée pour le projet d'aménagement de la Place de L'Eglise. Cette subvention d'une hauteur de 30 % peut être cumulée avec le FIC du Département (40%).

Il expose les 2 devis proposés par l'architecte et propose de partir sur le devis qui s'élève à 155 600 € HT.

Il explique que lors d'une réunion avec les deux Conseillers Départementaux du secteur, il a été évoqué que comme la DETR a été obtenue en 2022 pour la maison des associations, il y a peu de chance pour qu'on l'obtienne en 2023.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de déposer une demande de subvention à hauteur de 30 % du projet au titre de la DETR 2023 pour l'aménagement de la Place de l'Eglise.

II-2°) Prévisions Budgétaires :

Monsieur le Maire explique que dans les grosses collectivités un Débat d'Orientation Budgétaires doit se tenir, mais que pour Limons cela n'est pas nécessaire. Il propose toutefois de discuter des projets avant la réunion de la Commission des Finances.

Concernant le cimetière :

Monsieur le Maire explique qu'après vérification il s'avère qu'il reste sur la parcelle communale où se situe le cimetière, environ 1500 m² de disponible. Il n'est donc pas nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle voisine comme évoqué lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Bernard GOLFIER donne lecture de 3 devis concernant la clôture de la partie restante.

Le 1^{er} pour la démolition d'une partie du mur actuel, au fond du cimetière, pour créer une ouverture et un accès pour un montant de 1 400€ TTC.

M. le Maire demande si les employés communaux peuvent effectuer cette tâche ?

M. Bernard GOLFIER et M. Florian PARRA lui répondent que cela est assez technique car il s'agit d'un mur en pierre de Volvic et qu'il faut mieux le faire faire à un professionnel.

Le 2^{ème} devis concernant la réalisation d'un mur de clôture identique à l'actuel, hauteur 1.80 m, crépis et couvert, sur 88 ml, pour un montant de 36 161.14 € TTC.

Le 3^{ème} devis concerne quant à lui, la réalisation d'une clôture avec des panneaux rigides et un soubassement en parpaings pour un montant de 10 524.60 € TTC.

Mme Laurence SOULERAS demande de quel panneau il s'agit ?

MM le Maire, Bernard GOLFIER et Florian DE OLIVEIRA lui indiquent qu'il s'agit de panneaux rigides qui peuvent accueillir des plaques occultantes.

Mme Laurence SOULERAS demande qu'elle serait le prix d'une haie ou de rajouter des occultants ?

M. le Maire explique qu'une haie n'est pas envisageable car cela prendrait trop de place.

M. le Maire explique que tous les cimetières ne disposent pas de mur de clôture occultant, qu'il en connaît trois qui ne disposent que d'un simple grillage.

MM Florian DE OLIVEIRA et Anthony FAVIER pensent qu'il faut prévoir de rajouter des lamelles dans les panneaux rigides pour occulter.

M. Anthony FAVIER précise que cela reviendra moins cher qu'un mur en parpaing.

M. le Maire explique qu'il n'est pas envisageable au budget 2023 de prévoir le mur en parpaing.

M. Anthony FAVIER indique que les employés communaux peuvent poser eux-mêmes les lamelles occultantes.

Mme Laurence SOULERAS demande si les lamelles existeront toujours dans quelques temps si elles ne sont pas posées tout de suite.

M. Loïc MORTHON indique que le coût d'un occultant s'élève à 86 € TTC, pour la totalité il faudrait prévoir environ 3 500 €, sans la main d'œuvre

Mme Laurence SOULERAS et MM Bernard GOLFIER, Anthony FAVIER et Florian DE OLIVEIRA proposent de prévoir 15 000 € en tout au budget.

M. le Maire explique qu'il est urgent d'agrandir car il ne reste que 2 concessions à la vente.

Mme Laurence SOULERAS précise que la reprise des concession abandonnées va commencer.

M. le Maire propose de chiffrer la création d'une allée pour le moment.
M. Bernard GOLFIER indique que l'ouverture se fera au fond sur la droite, un emplacement était prévu.
MM le Maire et Bernard GOLFIER indiquent qu'une entreprise de Pompes Funèbres a fait remarquer que l'accès sera petit et que pour les engins ce n'est pas pratique.
M. Bernard GOLFIER précise que les gros engins n'ont rien à faire dans le cimetière, que les pompes funèbres doivent utiliser des petits engins genre mini-pelle et qu'ils n'auront aucun problème d'accès.
M. Bernard GOLFIER demande qu'elle disposition choisir dans la nouvelle partie ?
MM le Maire et Florian PARRA proposent de disposer les allées de la même façon que dans la partie existante.
M. Florian PARRA précise qu'il faudra laisser une marge de circulation.
Mme Muriel DELAGE est du même avis.
M. le Maire demande quelle solution choisir pour le sol ? Herbe, Cailloux... Il propose d'aller voir plusieurs cimetières alentours pour se donner des idées.
M. Anthony FAVIER propose les plaques alvéolées.
M. Florian APRRA le rejoint.
Mme Laurence SOULERAS demande si les employés communaux pourront réalisés eux-mêmes les travaux ?
M. le Maire lui répond que oui.
Mme Laurence SOULERAS propose de prévoir quand même une rangée de cailloux pour la circulation des engins et aussi en cas de pluie.
M. Bernard GOLFIER propose lui aussi de mettre de l'herbe avec en dessous des plaques alvéolées.
M. Florian PARRA fera un chiffrage.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de choisir à mains levées la clôture :

- pour un mur en parpaing : 2 voix
- pour une clôture avec des plaques rigides + occultants : 8 voix
- 2 absents.

M. le Maire précise que le coût d'un mur en parpaing est énorme, que la commune aurait les capacités financières pour le faire mais qu'il faut peut-être prioriser d'autres dépenses.

Mme Astrid ZANUTTO demande si des subventions existent pour ce projet ?

M. le Maire lui répond qu'il n'y en a pas.

Mme Laurence SOULERAS propose de prévoir 20 000 € au budget pour l'aménagement de l'agrandissement du cimetière (clôture, allées...).

M. le Maire propose de se rendre dans d'autres cimetières pour se donner des idées. Le Conseil accepte.

Acquisitions d'une nouvelle tondeuse et d'une motobineuse :

Monsieur Bernard GOLFIER donne lecture de plusieurs devis.

Pour la tondeuse, une 175 cc serait la plus appropriée, pour un montant de 969 € TTC de marque ACTIVE.

Pour la motobineuse, il propose une largeur de travail de 55 cm pour un montant de 710 €. Elle servira entre autres, à l'entretien des massifs, aux cimetières...

Mme Laurence SOULERAS propose de prévoir également au budget une somme au cas où le tracteur tondeuse ne marche plus, il montre des signes de faiblesse.

M. le Maire lui précise que suite à l'entretien avec LGS Agri, une proposition pour un tracteur tondeuse identique à l'actuel a été faite, pour un montant de 30 000 €.

M. Sébastien MONTALBAN trouve que le microtracteur actuel est surdimensionner pour l'utilisation qui en est faite. Qu'il existe des modèles beaucoup moins chers qui suffiraient.

Mme Laurence SOULERAS demande si avec l'actuel les employés ramassent l'herbe.

M. le Maire lui répond que c'est possible mais que les employés ne le font pas.

Mme Laurence SOULERAS demande si l'utilisation du mulching est possible pour le stade ?

M. Anthony FAVIER lui répond que oui mais qu'il faut passer tous les 3 jours pendant la période de forte pousse.

M. le Maire explique que selon LGS Agri, le tracteur actuel peut encore tenir.

Mme Laurence SOULERAS préfère quand même prévoir une somme au budget au cas où.

M. Anthony FAVIER demande s'il faut forcément acquérir un neuf ou si de l'occasion serait envisageable ?

M. le Maire lui indique que les prix de l'occasion ont fortement augmentés et qu'il y en a peu sur le marché.

MM le Maire et Bernard GOLFIER expliquent que dorénavant les employés iront au Port de Ris avec la petite tondeuse.

Achats de petit matériel :

Monsieur Bernard GOLFIER propose de prévoir 1 000 € au budget pour le petit matériel. Des gros achats ont été fait l'année dernière, cette année il y aura peu de besoin.

Monsieur le Maire demande si d'autres prévisions seraient nécessaires ?

Mme Laurence SOULERAS propose de prévoir une somme pour la salle des fêtes, notamment pour l'acquisition d'un nouveau piano.

M. le Maire explique qu'au congrès des Maires, des propositions autour de 5 000 € avaient été faites.
M. Loïc MORTHON propose de prévoir les sommes au budget pour la préparation, mais qu'elles ne seront pas forcément retenues au vue des priorités.
M. Florian DE OLIVEIRA rappelle qu'un projet d'air de jeux au Port de Ris avait été évoqué.
Il demande aussi où en sont les propositions pour l'embellissement de la Rue de la Jonchère ?
M. le Maire explique que les aménagements seront réalisés par les employés communaux au vue des prix des entreprises spécialisées.
Mme Laurence SOULERAS et M. Florian DE OLIVEIRA expliquent que maintenant que les employés sont au nombre de 3 ils ont la possibilité de réaliser ce genre de travaux.
Mme Muriel DELAGE précise qu'il faut privilégier des plantations qui s'arrosent peu et indique que son frère peut donner des indications aux agents de la Commune sur ce sujet.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à une éventuelle hausse des impôts locaux. En effet suite à l'inflation les dépenses communales augmentent. L'excédent de l'année 2022 sera moins important que celui des années précédentes.

Il présente au conseil une simulation avec des hausses allant de 0.5% à 3% des taux actuels d'impôts locaux. En simulant une hausse de 3 % des taux, pour une famille moyenne l'augmentation annuelle serait de 24 €.

Mme Laurence SOULERAS explique qu'il faut prendre aussi en compte les autres augmentations (CCPL, Département...)

M. le Maire demande si des membres du Conseil seraient contre une éventuelle augmentation ? Aucune personne contre.

M. le Maire indique que la Communauté de Communes envisage une augmentation de 2 % des impôts.

Mme Laurence SOULERAS, MM Loïc MORTHON et Florian DE OLIVIERA pencheraient plus sur une hausse de 1.5%. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

III-1°) Convention entretien des poteaux incendie – renouvellement 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été établie avec la SEMERAP concernant la prestation de contrôle des poteaux d'incendie sur la Commune de Limons. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Il présente le projet de la nouvelle convention établie par la SEMERAP.

La convention prendra effet le 1er janvier 2024. Elle est conclue pour une durée de 5 ans.

La SEMERAP percevra de la commune une rémunération de 34.10 € H.T (base 2023) par poteau (ou bouche) à contrôler. Cette rémunération sera actualisée chaque année.

Il propose de choisir entre un contrôle annuel ou un tous les 2 ans.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le renouvellement de la convention pour un entretien annuel des poteaux incendie.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS propose de réunir sa commission vendredi 24 février 2023 à 20h00.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission s'est réunie le 30 janvier 2023.

Madame Astrid ZANUTTO indique que la semaine verte aura lieu du 24 au 28 avril 2023.

Un spectacle suivi d'un goûter sera proposé le mercredi avec la participation des enfants du centre de loisirs de Maringues.

Concernant la cantine scolaire, une hausse des tarifs sera appliquée en septembre, après validation par le conseil municipal. Les tarifs passeraient de

- 2.50 € à 2.90 € pour les repas réguliers
- 3.70 € à 4.50 € pour les repas occasionnels
- 4.80 € à 5.80 € pour les repas des enseignantes

Pour la garderie il n'y aura pas de modification des tarifs mais la régie sera supprimée en septembre 2023.

Une demande a été faite par l'école pour le voyage de fin d'année. Après discussion avec la commission scolaire de Luzillat une subvention totale de 1 800 € sera proposée après validation par le conseil municipal. Cette participation sera versée au prorata du nombre d'enfant par Commune.

Un projet entre les enfants et les anciens pompiers de Limons est à l'étude sur l'histoire du centre d'intervention. La participation de Monsieur Sylvain LACHAUX sera demandée.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission s'est réunie le 24 janvier 2023.

Monsieur Bernard GOLFIER explique que les devis examinés ont été vu en début de réunion. Il explique qu'il a été faire un tour à l'école pour des problèmes de courant d'air dans le bâtiment mais qu'il n'a rien remarqué de particulier.

Madame Astrid ZANUTTO lui propose d'y retourner avec lui.

Il fait remarquer que sur les 3 radiateurs de la cantine, 2 étaient éteints et un seul fonctionnait.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission s'est réunie le 31 janvier 2023.

Monsieur Loïc MORTHON indique que le pot pour les nouveaux habitants aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à 19h00. Il a été décidé de convier à ce pot les personnes qui sont arrivées à Limons depuis 2020.

Plusieurs idées cadeaux ont été proposées : sac en tissu avec logo, planche à découper, planche à saucisson, verre gravé...

Un dépliant explicatif retraçant les artisans et commerçants de la Commune est à l'étude.

Monsieur Loïc MORTHON demande aux élus de faire la liste des artisans et commerçants qu'ils connaissent afin de l'aider dans le recensement.

Une réunion doit sur tenir prochainement pour le projet de réouverture du bar.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Une réunion a eu lieu afin de préparer les animations de la prochaine fête du Saumon.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 880 € a été accordé par la Communauté de Communes pour cette manifestation.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que des chèques de 316 € ont été donnés à chaque association ayant participé au marché de Noël.

IV -2°) Communications du Maire :

Balade gourmande :

Faute de bénévoles la balade gourmande est annulée.

Tour de France :

Le tour de France féminin traversera la Commune le 23 juillet prochain. Des animations seront mises en place par la Communauté de Communes avec les enfants.

Miroir :

Une demande a été faite pour mettre un miroir à l'intersection de la Rue du Bois et de la Rue des Vignères. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Four des Baraques :

Une demande a été reçue en mairie d'un administré pour utiliser le four des Baraques les 27 et 28 mai 2023 pour organiser une fête du village comme en 2022.

M. le Maire demande s'il y aura une incidence avec la fête du Four organisée par le CCAS la semaine d'après ? M. Anthony FAVIER répond que cela ne pose pas de problème, au contraire, la préchauffe du four sera faite.

Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation du Four, avec un tarif de location de 50 € et une caution de 300 €. Une attestation d'assurance sera également demandée.

Réunion avec le Département :

Une réunion avec les Conseillers Départementaux a eu lieu à RANDAN le 06 février 2023 afin de présenter les aides du Département (FIC) et de travailler sur des éventuels projets.

Fermeture de Classe :

Une mobilisation a eu lieu vendredi 3 février devant les écoles contre la fermeture de classe annoncée dans le RPI.

Les parents d'élèves vont organiser d'autres actions.

Un courrier commun avec la Commune de Luzillat a été envoyé au DASEN pour lui demander un entretien.

Une classe avait été ouverte à Luzillat il y a 4 ans suite à une hausse significative des effectives. Les enfants concernés sont actuellement en CM2 et vont donc quitter le RPI en juillet 2023. Malheureusement les entrées en PS ne seront pas suffisantes pour couvrir les départs.

Monsieur le Maire précise que l'indice de position sociale est plus bas sur la RPI (93.1) que la moyenne nationale. Une délégation se rendra devant la Préfecture de Clermont-Ferrand le 22 février 2022, jour de la décision définitive.

Monsieur Loïc MORTHON a été contacté par les délégués des parents d'élèves et l'APE afin de faire une vidéo de soutien.

Réunion avec SOCAMA :

Une réunion avec SOCAMA a eu lieu mardi 07 février au matin afin de faire le point sur le diagnostic du réseau d'assainissement en cours

Il ressort que la station d'épuration des Moussouves est vieillissante et que le projet de création d'une station au Port de Ris devient urgent.

En 2026 la compétence assainissement sera récupérée par la Communauté de Communes Plaine Limagne et confiée au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne. Il serait opportun et judicieux de préparer le projet en amont pour qu'il fasse partie des priorités.

Le représentant de l'Agence de l'Eau a fait savoir qu'aucune subvention ne peut être octroyer pour la création d'une station d'épuration, contrairement à avant.

Réserve naturelle :

Un rendez-vous a eu lieu en mairie avec Madame la Sous-préfète de Thiers et un représentant de la DREAL afin d'évoquer le projet de réserve naturelle.

Le représentant de la DREAL propose de venir expliquer le projet aux élus, un soir. Monsieur le Maire a évoqué la réticence du conseil municipal pour ce projet et les contraintes possible pour les agriculteurs et les chasseurs.

D'après la DREAL il n'y aurait pas plus de contrainte pour les agriculteurs que pour les zones NATURA 2000.

Pour les chasseurs l'exemple de battues administratives a été évoqué mais sans certitude.

Le pouvoir de décision revient au Maire, si le conseil est contre le projet, la réserve ne sera pas créée.

Cette réserve se situera tout au long de l'Allier, sensiblement identique à la zone NATURA 2000.

M. Anthony FAVIER explique ce qu'est une battue administrative.

M. le Maire explique que cela ne sera pas forcément le cas, c'était un exemple.

M. Bernard GOLFIER souligne que le projet englobe 1/3 de la superficie de la Commune.

M. Anthony FAVIER indique qu'il va forcément y avoir des impacts sur l'agriculture.

Mme Astrid ZANUTTO rejoint son point de vue.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de point imposé, que le projet est co-écrit avec la Commune.

M. le Maire explique qu'une maison touristique sera créé avec un emploi à 35h à la clé pour la surveillance de la zone et l'entretien.

Il indique des possibles retombées économiques pour la Commune.

M. le Maire demande si les élus veulent une présentation du projet ou s'ils sont totalement contre, dans ce cas il n'est pas nécessaire de faire déplacer une personne pour donner des explications.

M. Anthony FAVIER souhaite une réunion de présentation.

M. Florian DE OLIVEIRA demande où en est le projet de parc photovoltaïque.

M. le Maire lui répond que tant que le PLUi est en cours d'élaboration aucune décision ne sera prise.

Entretiens professionnels :

Ils sont en cours, 4 ont déjà été réalisés.

Demande de l'USL :

Une demande de l'USL a été reçue en mairie pour installer des étagères dans les vestiaires et pour savoir qui les finances.

Une réponse favorable sera donnée.

M. le Maire explique qu'une aide financière de 12 € par enfant peut être octroyée par la Communauté de Commune au club sportive ayant des enfants provenant de 2 communes. Il s'étonne que l'entente ne la réclame pas.

Mme Astrid ZANUTTO lui indique que le siège social de l'entente est à Paslières, commune qui ne fait pas partie de Plaine Limagne.

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE explique qu'au stade 3 peupliers menacent de tomber derrière le but. Monsieur Bernard GOLFIER propose de procéder comme la dernière fois pour les tomber.
- Madame Muriel DELAGE annonce que le repas choucroute de l'USL prévu en mars est annulé.
- Madame Astrid ZANUTTO demande si le container à verre du stade peut être déplacé ? Monsieur le Maire lui demande de préciser l'emplacement désiré.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise PARRA Richard pour la réfection de plusieurs chemins communaux pour un montant total de 32 721.60 € TTC

M. Anthony FAVIER demande si le chemin du Tonquin en fait partie ?

M. le Maire lui répond que c'est le plus long du devis et le plus cher, 15 000 € TTC.

M. Anthony FAVIER demande de voir si les frais peuvent être divisés et si des subventions existent.

M. le Maire explique qu'une participation du Département et de la Commune de Puy-Guillaume sera demandée.

M. Anthony FAVIER précise que depuis 3 / 4 ans le chemin s'est énormément dégradé.

Le devis sera examiné lors de la réunion de la commission des finances et des priorités seront établies.

La séance est levée à 22h35.



Astrid ZANUTTO
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons